



Dece d'une personne sous tutelle ou curatelle

Par **christine**, le **20/01/2009** à **20:43**

bonjour voila j'ai mon ex mari qui et dans un coma profond les medecin non pas d'espoir il et depuis plusieurs années sous tutelle ou curatelle ;j'ai eu deux enfants avec lui et il en a eu deux autres d'un second mariage qui lui aussi a fini en divorce les quatre enfants son mineur .mon ex mari a des freres et soeurs donc un tres predateur surtout si il y a de l'argent a la clef et ces lui qui a prevenu la tutelle ou curatelle du decede imminent de mon ex mari je voudrais savoir qui va gerer l'enterrement et le compte bancaire et autres si ces la tutelle curatelle ou son frere car je ne voudrais surtout pas que se soit son frere qui gere tous sa je voudrais qu'il puisse avoir un enterrement digne et si ces son frere qui gere sa ne serra pas le cas c'est du style a rien faire sans profit meme sur le dece d'un de ces proches je ne voudrais surtout pas que le pere de mes enfants si enteré comme un mal propre en esperent une reponse de votre part je vous remercie grandement

Par **bubusasa**, le **22/01/2009** à **23:03**

deja bonsoir !!!!!!!
je trouve ca honteux de penser a l'argent qd on parle de deces
surtt qd on est divorce si la personne a une curatelle elle est entre de bonne main aussi bien cote enterrement qu'au niveau bancaire
vous auriez du penser a tt ca avant le divorce et non penser a reclamer qd il s'agit du deces imminent
je comprend pas pkoi vs dites que son frere est un predateur alors qu'il prend justement les choses en mains
son frere restera tjrs son frere malgre les differents familiaux ou personnels
la personne qui va decede si vs l'aimiez vraiment penser donc a son ame qu'elle repose en

paix et non a son portefeuille